



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du règlement 521

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 521 décrétant l'imposition des taxes foncières ainsi que les autres modes de taxation exigés pour les services de l'exercice 2025.

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 14e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim